

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° CM2023_51

Convocation du 4 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 26

Thème : PERSONNEL

Objet : Tableau des effectifs
au 1^{er} janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. FOURRIER qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à Mme PRIET
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme BRUNEL
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme GILLOT
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. WACKENHEIM
M. LABAUNE qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Blandine GILLOT

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : JC LAGRANGE

Le rapporteur informe le conseil municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs au 1er janvier 2024 de la manière suivante :

Les départs et futurs recrutements ainsi que les évolutions de carrière sont pris en compte.
Les anciens grades des agents qui bénéficieront d'un avancement seront supprimés après leur nomination.

Secteur technique

- 2 grades d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe TC sont pourvus
- 1 grade d'adjoint technique TC est supprimé
- 1 grade d'adjoint technique TNC (28/35^{ème}) est pourvu

Secteur médico- social

- 1 grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle TC est pourvu
- 1 grade d'éducateur de jeunes enfants TC est supprimé
- 1 grade d'infirmier en soins généraux TC est créé et non pourvu
- 1 grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale TC est non pourvu

Secteur culturel

- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique TNC (2/20^{ème}) est non pourvu
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique TNC (2/20^{ème}) est supprimé
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique TNC (4/20^{ème}) est supprimé

Secteur animation

- 1 grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe TNC (30.5/35^{ème}) est pourvu
- 1 grade d'adjoint territorial d'animation TNC (30.5/35^{ème}) est supprimé
- 1 grade d'adjoint territorial d'animation TNC (30/35^{ème}) est supprimé
- 1 grade d'adjoint territorial d'animation TNC (32/35^{ème}) est créé

Contrats aidés

- 1 contrat PEC TC (35/35^{ème}) est supprimé.
- 1 contrat PEC TNC (20/35^{ème}) est non pourvu

Apprentissage

- 1 contrat d'apprentissage TC (35/35^{ème}) est créé et pourvu

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		0	
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	B	2		2	
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
Rédacteur	B	2		1	
Adjt administratif Ppal 1 ^{ère} classe	C	5	0	4	0
Adjt administratif Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	3	2	2	2
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	C	6		6	
Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	8	7	8	7
Adjoint technique	C	4	11	4	9

SECTEUR MEDICO-SOCIAL					
Assistant socio-éducatif cl. Ex.	A	2		1	
Assistant socio-éducatif	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants cl exc.	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants	A	2		2	
Infirmier en soins généraux	A	1		0	
Aux. puériculture classe supérieure	B	3		3	
Aux. puériculture classe normale	B	1		0	
ATSEM Ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	1
Agent Social Ppal 1 ^{ère} classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		3	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Ppal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Educateur APS Ppal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Enseignement Artistique	B		8		6
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^{ème} cl	C	1		1	
SECTEUR ANIMATION					
Animateur	B	1		0	
Adjoint d'animation Ppal 1 ^{ère} classe	C	2		2	
Adjoint d'animation Ppal 2 ^{ème} classe	C		1		1
Adjoint d'animation	C		2		1
SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-chef principal	C	1		1	
AUTRES EMPLOIS					
	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		
	TC	TNC	TC	TNC	
Collaborateur de cabinet Tps complet	1		1		
Contrat Unique d'Insertion-P.E.C 20h		2		0	
Contrat d'apprentissage Tps complet	1		1		

Détail des temps non complet :

- Adjoint administratif 2 dt 1 à 27/35^{ème} + 1 à 30/35^{ème}
- Adjoint technique Ppal 2^{ème} classe 7 dt 2 à 20/35^{ème} + 1 à 29/35^{ème}
+ 3 à 30/35^{ème} + 1 à 32.5/35^{ème}
- Adjoint technique 11 dt 1 à 17.5/35^{ème} + 2 à 18/35^{ème} + 1 à 19/35^{ème}
+ 1 à 23.5/35^{ème} + 3 à 28/35^{ème} + 1 à 29/35^{ème}

Détail des temps non complet :

- Adjoint administratif 2 dt 1 à 27/35^{ème} + 1 à 30/35^{ème}
- Adjoint technique Ppal 2^{ème} classe 7 dt 2 à 20/35^{ème} + 1 à 29/35^{ème}
+ 3 à 30/35^{ème} + 1 à 32.5/35^{ème}
- Adjoint technique 11 dt 1 à 17.5/35^{ème} + 2 à 18/35^{ème} + 1 à 19/35^{ème}
+ 1 à 23.5/35^{ème} + 3 à 28/35^{ème} + 1 à 29/35^{ème}
+ 1 à 30/35^{ème} + 1 à 31.5/35^{ème}

- ATSEM Ppal 1 ^{ère} classe		1 à 32/35 ^{ème}
- Agent Social Ppal 1 ^{ère} classe		1 à 30/35 ^{ème}
- Assistant Ens. Artistique	8 dt	3 à 2/20 ^{ème} +1 à 3.75/20 ^{ème} + 1 à 4/20 ^{ème} + 1 à 5/20 ^{ème} + 1 à 7.5/20 ^{ème} + 1 à 14/20 ^{ème}
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe		1 à 30.5/35 ^{ème}
- Adjoint d'animation	2 dt	1 à 29/35 ^{ème} + 1 à 32/35 ^{ème}


Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus applicable au 1^{er} janvier 2024.

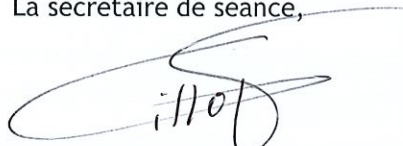
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,


Blandine GILLOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 18 décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 décembre 2023